

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°119

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 08 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2019, s'est réuni en Mairie à 20H30 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé : AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Laurence GRARE

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Marc RUER

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Pascal BEAUDET

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Antoine WOHLGROTH

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration
Générale

OBJET : Mise à disposition de locaux municipaux scolaires pour des réunions publiques préparatoires aux élections municipales (mars 2020)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2144-3 permettant aux communes de mettre à disposition des locaux communaux aux partis politiques ;

Considérant que la prochaine élection municipale se déroulera au mois de mars 2020 ;

Considérant que pour favoriser le bon déroulement de cette campagne électorale et l'expression des partis politiques y concourant, il convient de prévoir les modalités financières de mise à disposition de locaux municipaux, les modalités pratiques de la mise à disposition relevant des compétences déléguées à la Maire par le Conseil municipal ;

Adoption à l'unanimité par 41 pour , 3 se sont abstenus(Daniel GARNIER, Evelyne YONNET , Rachid ZAIRI)

DELIBERE :

APPROUVE la mise à disposition de locaux municipaux scolaires à des partis politiques ou candidats, dans les conditions suivantes, en vue des élections municipales de mars 2020 :

- Pourront être mis à disposition les locaux scolaires élémentaires (préaux, réfectoires) ;
- Les locaux mis à disposition doivent disposer d'une dotation suffisante en tables et en chaises, ainsi que d'une sonorisation avec un micro ;
- La mise à disposition se fera sur présentation, par lettre simple émanant des partis politiques et associations présentant ou soutenant une liste candidate au scrutin de mars 2020, d'une demande adressée à Madame la Maire, une semaine avant la date prévue pour la réunion ;
- La mise à disposition sera accordée par la Maire en considération des nécessités de l'administration des propriétés communales, de la disponibilité des locaux et matériels, des besoins liés au fonctionnement des services, du maintien de l'ordre public et de la sécurité ;
- Mise à disposition des locaux consentie à titre gracieux, assortie du paiement par le pétitionnaire d'un forfait de 210 euros au titre des dépenses liées au paiement des agent.e.s mobilisé.e.s par la commune à l'occasion de la tenue des réunions (ouverture et fermeture des locaux, installation et transport/retrait du matériel).

Reçu en préfecture le : 10/07/19
Publié le : 10/07/19
Certifie exécutoire : 10/07/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

